

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 6 FEVRIER 2020**  
**TEXTE DES RESOLUTIONS MODIFIE**  
*4 janvier 2020*

Chers résidents,

1/ Comme indiqué dans la convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire qui vous a été remise contre signature et/ou envoyée par lettre recommandée, vous aviez la possibilité de « demander au Comité Syndical, par écrit et avant le 24 janvier 2020 (nous avons accepté les demandes formulées jusqu'au 30/01/2020), l'inscription à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire d'une ou plusieurs questions complémentaires en transmettant un(des) projet(s) de résolution(s) » ; ce que certains d'entre-vous ont fait.

Par conséquent, vous trouverez ci-après le texte des résolutions modifié comme suit :

Assemblée Générale Ordinaire  
Texte des résolutions

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir délibéré, entendu les explications données par le Comité syndical et obtenu les réponses aux questions posées, se prononce sur chacune des résolutions suivantes :

**Première résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire procède à l'élection de nouveaux candidats en qualité de membres du Comité syndical ; étant précisé que seront élus en tant que membres du Comité syndical les candidats qui, à l'issue du vote, auront obtenu le plus de voix favorables :

Pour la Commission des Finances :

- Monsieur Michel DUMONT, coopté en octobre 2019 par le Comité Syndical en qualité de Trésorier de l'AFUL ;
- Madame Marie-Christine METEREAU.

Pour la Commission Travaux et Espaces Verts :

- Monsieur David PLATEL,
- Monsieur Bertrand WACHEUX.

Pour la Commission Loisirs :

- Madame Sophie GORINS,
- Madame Virginie SY,
- Madame Gervaise DUCHENE (ayant postulé après le 10 janvier).

Pour la Commission Câble :

- Monsieur Jean-Christophe MIOCHE.

Pour la Commission Juridique :

- Monsieur François PERRIGAULT (ayant réitéré sa candidature le 4/02/2020),
- Monsieur Jean-Pierre SAMARTINI (ayant réitéré sa candidature le 4/02/2020),
- Monsieur Serge HENON.
- Madame Isabelle DUMIELLE,

Pour toutes les questions liées à l'urbanisme :

- Monsieur François TENDRON.

Association Foncière Urbaine Libre "Le Parc de Lésigny" dont le siège est situé Chemin de l'École – 77150 Lésigny, immatriculée au répertoire SIRENE sous le numéro 784 953 937 (SIRET : 784 953 937 00017 – APE : 9499Z), constituée en vertu de la loi du 21 juin 1865, régie par les dispositions de l'ordonnance n°2004-632 du 1<sup>er</sup> juillet 2004 et du décret d'application n°2006-504 du 3 mai 2006.

Sans attache à une commission précise, en fonction des besoins :

- Madame Pamela AVENDANO (ayant postulé après le 10 janvier).

**Deuxième résolution (commission des finances) :** *(non modifiée)*

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve les comptes arrêtés au 31 décembre 2019 et donne quitus de leur gestion au Comité Syndical sortant.

**Troisième résolution (commission des finances) :** *(non modifiée)*

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve les prévisions de recettes et de dépenses courantes pour l'exercice 2020.

**Quatrième résolution (commission des finances) :** *(non modifiée)*

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve le programme prévisionnel d'investissements s'élevant à la somme de 147 242,76 €.

**Cinquième résolution (commission des finances) :** *(non modifiée)*

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve le montant des charges pour l'année 2020 qui sera fixé à la somme de 1060 € (980 € pour les démissionnaires historiques du Centre de loisirs).

**Sixième résolution (commission des finances) :** *(non modifiée)*

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe le montant du premier appel de fonds pour l'année 2021 à la somme de 530 €.

**Septième résolution (commission des travaux) :** *(non modifiée)*

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve l'alimentation du fond pour les futurs travaux de réfection des locaux de l'AFUL créé en 2019 pour un montant maximal de 50 000 € provenant de l'excédent du compte courant (montant exact communiqué lors de l'Assemblée, en attente de validation de l'Expert-comptable).

**Huitième résolution (commission des loisirs) :** *(non modifiée)*

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve le Règlement Intérieur du Centre de Loisirs.

**Neuvième résolution (commission des loisirs) :** *(non modifiée)*

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve le recours au Livret de famille pour la création et la mise à jour des droits d'entrée au Centre de Loisirs.

**Dixième résolution (commission des loisirs) :** *(non modifiée)*

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de maintenir le nombre d'invités par jour et par lot à 6 personnes.

**Onzième résolution (commission des loisirs) :** *(non modifiée)*

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de maintenir les journées sans invitations, le dernier dimanche de chaque mois.

**Douzième résolution (commission juridique) :** *créée à la demande de résidents*

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve l'externalisation d'une partie des missions de la Commission juridique pour permettre une application assidue du Cahier des charges et éviter certaines dérives.

**Treizième résolution (commission des travaux) :** *créée à la demande d'un résident*

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la création d'un chemin permettant de desservir l'aire de jeux pour enfants dans l'enceinte du Centre de Loisirs.

Dans l'affirmative, la ligne budgétaire de la Commission des travaux afférente à la mise en place d'un potager serait remplacée par la création dudit chemin.

2/ Précisions utiles concernant la gestion des pouvoirs : Aucun membre du Comité Syndical ne pourra se voir attribuer de pouvoirs (cf. réglementation).

Par conséquent, nous vous invitons à remettre votre pouvoir à toute autre personne de confiance.

Dans le cas contraire, les pouvoirs remis à l'AFUL seront redistribués aléatoirement le jour de l'Assemblée.

Enfin, les urnes seront scellées et le dépouillement sera effectué le lendemain matin (vendredi 7 février 2020, à 10h) et nous remercions d'ores et déjà les résidents désireux d'assumer le rôle de scrutateur.

Le Comité Syndical